UMJP

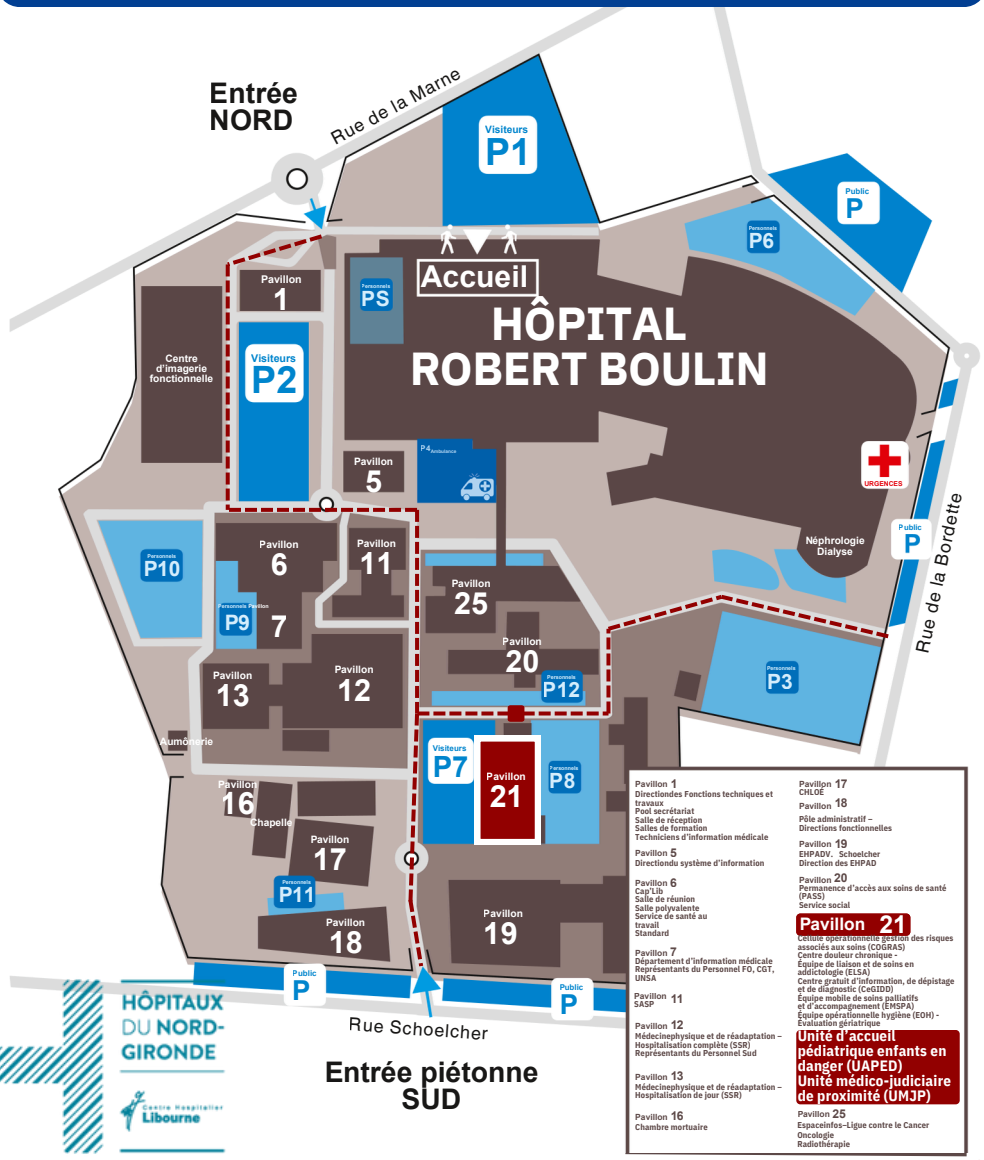
Centre Hospitalier de Libourne

Uniquement sur RDV

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h

05.57.55.15.31

SCAN ME



HÔPITAUX DU NORD-GIRONDE
Centre Hospitalier Libourne

UMJP

Unité Médico-Judiciaire de Proximité

Centre Hospitalier de Libourne

UN ESPACE DÉDIÉ À LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES

HÔPITAUX DU NORD-GIRONDE
Centre Hospitalier Libourne

Une unité spécialisée dans l'accueil et la prise en charge des victimes de violences.

Pour les enfants et les adultes victimes de violences (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, accidents de la route, accidents du travail etc.).

Qui est l'équipe de l'UMJP ?

Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnel.les spécialement formé.es à l'accueil et à l'évaluation des victimes :

- Des médecins légistes
- Des infirmières
- Des assistantes de service social
- Des psychologues
- Des secrétaires
- Un chien d'accompagnement médico-judiciaire

Quelles sont les modalités de prise en charge ?

Procédure judiciaire en cours

La décision de solliciter l'UMJP revient aux enquêteurs et aux procureurs : les gendarmes prennent le rendez-vous et le communique à la victime.

Hors procédure judiciaire

Les victimes peuvent solliciter directement l'unité pour une évaluation dans les cas de violence intrafamiliale ou sexuelle. C'est ce que l'on appelle le "**recueil de preuves sans plainte**" → Un 1er rendez-vous est proposé avec l'assistante sociale et l'infirmière.

Quelles sont nos missions ?

Evaluer le retentissement des faits de violence sur l'état de santé de la victime, sur les plans physiques et psychiques.

Rédiger un rapport médico-légal de constatations qui est ensuite transmis aux gendarmes. En cas d'évaluation hors procédure judiciaire, le rapport est conservé dans nos archives. Les rapports ne sont pas transmis aux victimes.

Evaluer les besoins des victimes, les **accompagner** et les **orienter** vers les partenaires adéquats pour sortir de la situation de violence, évaluer les éventuels critères de dangerosité, **informer** sur le parcours judiciaire, les aides existantes, le psychotraumatisme etc.

Intervenir sur le territoire pour informer et **sensibiliser** sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes, les violences faites aux enfants.

Quel parcours au sein du service ?

La prise en charge au sein du service est **pluridisciplinaire**, permettant ainsi une **évaluation globale et individualisée** des besoins de chaque personne.

Il ne s'agit donc pas uniquement d'un **rendez-vous médical**; après l'accueil au secrétariat, la victime peut être reçue par **l'infirmière**, puis par le **médecin.** Sur orientation de l'équipe uniquement, **d'autres entretiens peuvent lui être proposés**, le jour même ou lors d'un rendez-vous différé (pour une évaluation, un accompagnement, du soin, des conseils juridiques etc).

Le temps moyen de prise en charge dans le service est de **1h30-2h.**